

## Vocabulaire DmfA

1	<b>Accusé de réception</b>	Voir ACRF.
2	<b>ACRF</b>	ACcusé de Réception Fichier. Ce message structuré est envoyé en réponse à un fichier de déclarations envoyé à l'ONSS. Si ce message est positif, cela signifie que les déclarations qui se trouvent dans le fichier peuvent être traitées (autrement dit que le fichier satisfait aux exigences de forme). Cela ne garantit cependant pas que les déclarations seront acceptées. En effet, des anomalies peuvent encore s'y trouver (voir ci-après).
3	<b>Anomalie</b>	Une anomalie est une erreur dans la déclaration constatée par le système de contrôle. Il y a différents types d'anomalies (erreurs) : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ bloquantes : si une anomalie bloquante est constatée, la déclaration est refusée.</li><li>✓ pourcentuelles : une déclaration peut contenir un certain nombre d'anomalies pourcentuelles ; si toutefois le nombre d'erreurs dépasse le seuil de tolérance, la déclaration est refusée.</li><li>✓ non pourcentuelles : ces erreurs ne donnent pas lieu à un refus de la déclaration mais donneront souvent lieu à des corrections système.</li></ul>
4	<b>Application browser</b>	Une application sur votre ordinateur qui vous permet d'explorer Internet.
5	<b>Avis rectificatif de cotisations</b>	Cet avis papier donne, une fois par mois, un relevé des montants à payer ou à déduire. Il concerne donc exclusivement des modifications qui ont été apportées à la déclaration originale (compte tenu d'éventuelles modifications déjà apportées antérieurement).
6	<b>Bloc fonctionnel</b>	Groupe de données correspondant à un même ensemble logique. Exemple: personne physique contient des données relatives à une personne physique telles que le nom, le prénom, l'adresse,...
7	<b>Certificat</b>	Une confirmation électronique qui associe les données pour la vérification de la signature à une personne physique ou morale et confirme l'identité de cette personne.
8	<b>Chargement copie conforme</b>	Chargement des données telles que le déclarant les a transmises à la sécurité sociale; les éventuelles corrections sont chargées sous la forme d'une nouvelle version
9	<b>Correction système</b>	Pour certaines anomalies, le système de contrôle de l'ONSS proposera des corrections. Ces corrections sont appelées "corrections système". Elles peuvent être certaines ou incertaines. Ces corrections ont uniquement trait aux données comptables : cotisations et réductions.  - Corrections certaines Tous les éléments nécessaires au contrôle sont disponibles. Le système de contrôle apporte lui-même la correction.  - Corrections incertaines Tous les éléments nécessaires au contrôle ne sont pas disponibles dans la déclaration. Le système propose la correction la plus logique selon le contexte. L'ONSS juge la correction proposée et l'adapte le cas échéant. Le résultat est une correction certaine.  Les corrections système sont reprises dans la notification de modification.
10	<b>Déclaration DmfA</b>	Par cette déclaration, l'employeur transmet électroniquement les données de salaire et de temps de travail relatives à ses travailleurs. Ces données sont décrites et regroupées de telle sorte que toutes les institutions de sécurité sociale peuvent travailler avec les mêmes informations.

		Les données ainsi transmises seront utilisées par les différentes institutions et ne seront donc plus demandées séparément par ces dernières. Puisque cette déclaration peut être utilisée par toutes les institutions, elle est aussi appelée la "déclaration multifonctionnelle".
11	<b>Délai de déclaration</b>	Le délai dans lequel une déclaration DmfA doit être envoyée à l'ONSS. En principe, le délai de déclaration expire le dernier jour du mois qui suit le trimestre pour lequel la déclaration doit être remplie. Ainsi, par exemple, le délai de déclaration pour le premier trimestre expire le 30 avril. C'est donc le dernier jour où la déclaration peut être rentrée à temps.
12	<b>Délai de paiement</b>	Le délai dans lequel le montant net à payer doit être payé à l'ONSS. Il s'agit donc de la date à laquelle le montant net à payer, après paiement des avances, doit être acquitté. Pour le premier trimestre, c'est par exemple le 30 avril.
13	<b>DmfA Answer</b>	Ce message structuré transmet la dernière situation d'une déclaration DmfA. Selon la demande (DmfA Request), il s'agira soit de la déclaration entière soit des éléments demandés.
14	<b>DmfA Request</b>	Ce message structuré permet de demander la dernière situation d'une déclaration DmfA, soit dans son ensemble, soit au niveau d'une ou plusieurs personnes physiques et/ou d'une ou plusieurs cotisations non liées à une personne physique.
15	<b>DmfA PID</b>	L'avis DmfAPID est un avis facultatif envoyé uniquement aux employeurs ou secrétariats sociaux qui utilisent le système des clés techniques. Il doit être demandé explicitement. Avec cet avis, les expéditeurs reçoivent systématiquement les données techniques nécessaires pour pouvoir établir une modification DmfA.
16	<b>Elément</b>	Ligne travailleur ou cotisation non liée à une personne physique
17	<b>Gestionnaire local</b>	On appelle "gestionnaire local" la personne de contact que vous désignez au sein de votre entreprise et qui représentera celle-ci tout au long de la procédure d'accès aux applications sécurisées. Il n'existe qu'un seul et unique gestionnaire par entreprise. Cette personne doit toujours être liée à votre entreprise et se trouver sous son autorité directe.
18	<b>Glossaire</b>	Le glossaire est le document de référence pour la description complète et détaillée de tous les éléments d'une déclaration. Il concerne les déclarations remplies hors ligne par l'envoi d'un fichier (fichier XML). Bien que le glossaire puisse être consulté par tous, les personnes qui utilisent l'application web ne doivent pas consulter le glossaire pour pouvoir remplir leur déclaration.
19	<b>Page personnelle et page d'entreprise</b>	C'est une boîte postale électronique sécurisée mise à la disposition des employeurs par la sécurité sociale. Dans cette boîte postale électronique, vous recevez les documents de la sécurité sociale. Vos documents (preuves de déclarations, copie de votre fichier du personnel,...) sont ainsi disponibles en ligne et depuis n'importe quel endroit.
20	<b>Prestataire de services de certification</b>	Toute personne physique ou morale qui émet et gère des certificats ou preste d'autres services en relation avec les signatures électroniques.
21	<b>Prestataire de services</b>	Un prestataire de services est une personne morale ou physique, externe à votre entreprise, avec laquelle vous avez conclu un contrat dans lequel vous confiez en tout ou en partie l'accès aux applications sécurisées de la sécurité sociale concernant votre entreprise. Il peut s'agir de votre comptable, de votre bureau software ou d'autres personnes intermédiaires qui vous aident dans votre administration sociale.
22	<b>Messages structurés</b>	Une DmfA peut être faite via une application web ou par messages structurés. Ces derniers impliquent que la déclaration est faite via FTP (File Transfer Protocol) ou via Isabel. La déclaration doit ici être transmise sous le format XML prescrit.

23	<b>Notification</b>	C'est un avis de notification de l'acceptation ou du refus d'une déclaration. Cet avis donne également un relevé des anomalies constatées.
24	<b>Notification de modification</b>	Ce message structuré informe l'expéditeur : - des corrections qui ont directement été apportées par le système de contrôle de l'ONSS ; - des modifications qui ont été apportées par la suite par l'ONSS, par d'autres institutions de la sécurité sociale et également par le secrétariat social, le prestataire de services ou l'employeur même.
25	<b>Numéro de ticket</b>	C'est le numéro d'enregistrement d'une déclaration DmfA, déclarée via le site portail ou par message structuré. Vous recevez également un numéro de ticket pour une déclaration de modification si celle-ci est remplie par vous-même, par votre prestataire de services ou par une institution de sécurité sociale. Ce numéro est repris dans la notification de modification (voir plus haut). C'est important pour l'avis rectificatif des cotisations : il est ici mentionné le numéro de ticket de la "notification de modification".
26	<b>Numéro d'expéditeur</b>	C'est un numéro unique attribué à chaque expéditeur afin de l'identifier.
27	<b>Numéro NISS</b>	C'est le numéro d'identification d'une personne à la sécurité sociale. Ce numéro se trouve dans le coin supérieur droit de la carte SIS.
28	<b>Site portail</b>	Site commun de la sécurité sociale : <a href="http://www.securitesociale.be">www.securitesociale.be</a>
29	<b>Subgroup</b>	Ensemble de données correspondant soit à la partie déclarée, soit à la partie correction d'un ou plusieurs éléments